

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 mars 2025

DELIBERATION N°16-2025

Objet : Accord avec le Syndicat Intercommunal du Village Vacances de Lamoura	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	15
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	15
	Date de la convocation : 20 mars 2025	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Maurice HOFFMANN, Christian BUCHOT, Arielle BAILLY, Gérard DUCHENE, Geneviève MOREAU, Valérie DEPIERRE, Véronique LAMBERT, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Chantal MARTIN, Alain CHOULOT et Aline CALLEGHER.

EXCUSES : Messieurs : Guy SAILLARD, Christian NOIR, Régis CHOPIN, Dominique CHAUVIN et Madame Sandrine GAUTHIER-PACOUD.

Monsieur le Président précise qu'à ce jour, il reste un seul agent du Syndicat Intercommunal du Village Vacances de Lamoura pris en charge par le Centre de Gestion et pour lequel le droit à allocation chômage est géré. Chaque fois que l'indemnisation est reprise, les allocations sont remboursées par ce syndicat. Celui-ci va être dissous et le Président du Centre de Gestion a été sollicité afin d'accepter un paiement unique du reliquat couvrant une éventuelle reprise du versement des allocations chômage. Ce reliquat a été estimé à 12 000€ compte tenu du maintien de droit possible pour les allocataires de plus de 60 ans. Si cette reprise n'avait pas lieu avant la mise à la retraite de l'agent, cette somme serait acquise pour le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, cette proposition.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 27 mars 2025



Le Président,

Frank STEYAERT

